

CONSTATATION DE RESILIATION pour les contrats conclus jusqu'au 31/12/2018

CCI FORMATION
Pôle Apprentissage
1 rue Joseph Bernier
01000 BOURG EN BRESSE
Tel : 0474321300
Courriel : apprentissage@ain.cci.fr

Objet : Constatation de résiliation

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint une constatation de résiliation.

La liasse comporte 4 exemplaires que vous devrez intégralement compléter.

La date effective et le motif de la rupture doivent figurer sur chacun des exemplaires.

Les signatures de l'employeur, de l'apprenti(e) et de son représentant légal (si celui-ci est mineur(e)) doivent être portés sur chacun des volets s'il s'agit d'une rupture d'un commun accord. Dans le cas d'une décision unilatérale, seule la signature de la partie mettant fin au contrat est obligatoire.

4 exemplaires dont :

- 1 pour l'employeur.
- 1 pour l'apprenti.
- 1 à transmettre à votre OPCO.
- 1 à transmettre au CFA.

Nous vous rappelons que la rupture d'un contrat d'apprentissage doit être obligatoirement constatée par écrit et notifiée à votre OPCO et au directeur du CFA. Depuis le 01/01/20, les chambres de commerce ne sont plus service d'enregistrement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Pôle Apprentissage

CONSTATATION DE RESILIATION pour les contrats conclus jusqu'au 31/12/2018

<p><u>L'employeur</u></p> <p>N° SIRET : _____</p> <p>RAISON SOCIALE : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p>	<p><u>L'apprenti</u></p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p> <p>Né le _____</p>
<p><u>Le CFA</u></p> <p>NOM DU CFA : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p> <p><u>Diplôme préparé :</u> _____</p>	<p><u>Le représentant légal</u> si apprenti(e) mineur(e)</p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p>

Signataire(s) du contrat d'apprentissage enregistré sous le n° _____ le _____
déclare(nt) qu'il est mis fin dans les conditions prévues par le Code du Travail aux articles L6222-18 et L1242-10 au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le _____ et qui devait normalement expirer en date du _____.

Motif de la rupture (une coche obligatoire) :

Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire, elle doit toutefois avoir été prévenue par écrit)

- au cours des 45 premiers jours de présence effective en entreprise (consécutifs ou non)
- pour un contrat signé avec un nouvel employeur après la rupture d'un contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :
 - pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour/semaine dans la limite de 2 semaines ;
 - pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois

En dehors de ces périodes, vous devez signer une rupture d'un commun accord.

- sur décision de l'apprenti(e) en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu par écrit l'employeur un mois avant la fin du contrat (rupture à transmettre après parution des résultats et en cas d'obtention du diplôme uniquement).

Décision d'un commun accord (signature obligatoire employeur, apprenti, représentant légal si apprenti mineur)

- d'un commun accord entre les signataires

➡ **Date d'effet de la rupture** _____ / _____ / _____ **à compléter obligatoirement**

Fait le _____ à _____

Signatures :

L'employeur,

L'apprenti(e),

Le représentant légal,

CONSTATATION DE RESILIATION pour les contrats conclus jusqu'au 31/12/2018

<p><u>L'employeur</u></p> <p>N° SIRET : _____</p> <p>RAISON SOCIALE : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p>	<p><u>L'apprenti</u></p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p> <p>Né le _____</p>
<p><u>Le CFA</u></p> <p>NOM DU CFA : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p> <p><u>Diplôme préparé :</u> _____</p>	<p><u>Le représentant légal</u> si apprenti(e) mineur(e)</p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p>

Signataire(s) du contrat d'apprentissage enregistré sous le n° _____ le _____
déclare(nt) qu'il est mis fin dans les conditions prévues par le Code du Travail aux articles L6222-18 et L1242-10 au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le _____ et qui devait normalement expirer en date du _____.

Motif de la rupture (une coche obligatoire) :

Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire, elle doit toutefois avoir été prévenue par écrit)

- au cours des 45 premiers jours de présence effective en entreprise (consécutifs ou non)
- pour un contrat signé avec un nouvel employeur après la rupture d'un contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :
 - pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour/semaine dans la limite de 2 semaines ;
 - pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois

En dehors de ces périodes, vous devez signer une rupture d'un commun accord.

- sur décision de l'apprenti(e) en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu par écrit l'employeur un mois avant la fin du contrat (rupture à transmettre après parution des résultats et en cas d'obtention du diplôme uniquement).

Décision d'un commun accord (signature obligatoire employeur, apprenti, représentant légal si apprenti mineur)

- d'un commun accord entre les signataires

➔ **Date d'effet de la rupture** _____ / _____ / _____ **à compléter obligatoirement**

Fait le _____ à _____

Signatures :

L'employeur,

L'apprenti(e),

Le représentant légal,

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
CCI Formation
80 rue Henri de Boissieu - CS 40267 - 01006 BOURG EN BRESSE Cedex

CONSTATATION DE RESILIATION pour les contrats conclus jusqu'au 31/12/2018

<p><u>L'employeur</u></p> <p>N° SIRET : _____</p> <p>RAISON SOCIALE : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p>	<p><u>L'apprenti</u></p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p>Né le _____</p>
<p><u>Le CFA</u></p> <p>NOM DU CFA : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p> <p><u>Diplôme préparé :</u></p> <p>_____</p>	<p><u>Le représentant légal</u> si apprenti(e) mineur(e)</p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____</p> <p>_____</p>

Signataire(s) du contrat d'apprentissage enregistré sous le n° _____ le _____
déclare(nt) qu'il est mis fin dans les conditions prévues par le Code du Travail aux articles L6222-18 et L1242-10 au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le _____ et qui devait normalement expirer en date du _____.

Motif de la rupture (une coche obligatoire) :

Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire, elle doit toutefois avoir été prévenue par écrit)

- au cours des 45 premiers jours de présence effective en entreprise (consécutifs ou non)
- pour un contrat signé avec un nouvel employeur après la rupture d'un contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :
 - pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour/semaine dans la limite de 2 semaines ;
 - pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois

En dehors de ces périodes, vous devez signer une rupture d'un commun accord.

- sur décision de l'apprenti(e) en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu par écrit l'employeur un mois avant la fin du contrat (rupture à transmettre après parution des résultats et en cas d'obtention du diplôme uniquement).

Décision d'un commun accord (signature obligatoire employeur, apprenti, représentant légal si apprenti mineur)

- d'un commun accord entre les signataires

↪ **Date d'effet de la rupture** _____ / _____ / _____ **à compléter obligatoirement**

Fait le _____ à _____

Signatures :

L'employeur,

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
 CCI Formation
 80 rue Henri de Boissieu - CS 40267 - 01006 BOURG EN BRESSE Cedex

L'apprenti(e),

Le représentant légal,

CONSTATATION DE RESILIATION pour les contrats conclus jusqu'au 31/12/2018

<p><u>L'employeur</u></p> <p>N° SIRET : _____</p> <p>RAISON SOCIALE : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p>	<p><u>L'apprenti</u></p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p> <p>Né le _____</p>
<p><u>Le CFA</u></p> <p>NOM DU CFA : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p> <p><u>Diplôme préparé :</u> _____</p>	<p><u>Le représentant légal</u> si apprenti(e) mineur(e)</p> <p>NOM PRENOM : _____</p> <p>ADRESSE : _____ _____</p>

Signataire(s) du contrat d'apprentissage enregistré sous le n° _____ le _____
déclare(nt) qu'il est mis fin dans les conditions prévues par le Code du Travail aux articles L6222-18 et L1242-10 au contrat d'apprentissage susvisé qui a débuté le _____ et qui devait normalement expirer en date du _____.

Motif de la rupture (une coche obligatoire) :

Décision unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas nécessaire, elle doit toutefois avoir été prévenue par écrit)

- au cours des 45 premiers jours de présence effective en entreprise (consécutifs ou non)
- pour un contrat signé avec un nouvel employeur après la rupture d'un contrat précédent, la durée de la période de rupture unilatérale se calcule comme suit :
 - pour les contrats au plus égal à 6 mois : 1 jour/semaine dans la limite de 2 semaines ;
 - pour les contrats de 6 mois et plus : 1 mois

En dehors de ces périodes, vous devez signer une rupture d'un commun accord.

- sur décision de l'apprenti(e) en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat, après avoir prévenu par écrit l'employeur un mois avant la fin du contrat (rupture à transmettre après parution des résultats et en cas d'obtention du diplôme uniquement).

Décision d'un commun accord (signature obligatoire employeur, apprenti, représentant légal si apprenti mineur)

- d'un commun accord entre les signataires

↪ **Date d'effet de la rupture** _____ / _____ / _____ **à compléter obligatoirement**

Fait le _____ à _____

Signatures :

L'employeur,

L'apprenti(e),

Le représentant légal

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain
 CCI Formation
 80 rue Henri de Boissieu - CS 40267 - 01006 BOURG EN BRESSE Cedex